

Le gouvernement central de l'Empire romain

I°) La chancellerie impériale : le développement des bureaux palatins

- 1°) Les finances : le patrimoine et le fisc
- 2°) Les communications entre le centre et la périphérie
- 3°) Rendre la justice
- 4°) Inventorier et archiver

II°) Le palais et la cour

- 1°) Le personnel
- 2°) Les résidences impériales
- 3°) Des rituels

III°) Le conseil du prince

- 1°) À l'origine : des amis et des compagnons
- 2°) Le développement des compétences judiciaires
- 3°) Le prince législateur